

Le Premier Ministre

- 4 6 0 / 2 5 SG

Paris, le 19 MAI 2025

Monsieur le Député,

Les dépassements d'honoraires pratiqués par certains professionnels de santé suscitent, depuis plusieurs années, de nombreuses interrogations et préoccupations. Initialement autorisées pour répondre à des besoins spécifiques dans le cadre de la liberté tarifaire accordée à certains médecins, ces pratiques, lorsqu'elles excèdent un seuil raisonnable, peuvent désormais entrer en conflit avec la liberté de choix du médecin lorsqu'elles constituent un obstacle à l'accès aux soins.

Par ailleurs, ces dépassements alimentent une dynamique inflationniste, augmentant les charges supportées par les complémentaires santé et les mutuelles, donc les tarifs pratiqués sur leurs adhérents. Le coût de ces dépassements représente des sommes importantes qui pourraient, si elles n'étaient pas consacrées aux dépassements, renforcer le pouvoir d'achat des Français, grâce à une diminution du coût des contrats de protection complémentaire ou bien être investies par les organismes complémentaires dans d'autres domaines comme celui de la prévention.

Ces dépassements soulèvent par ailleurs une incompréhension croissante chez nos concitoyens car ils n'en perçoivent pas toujours le sens.

La pratique des dépassements d'honoraires et son encadrement pourrait également favoriser la concentration des activités sur certains actes et est susceptible de déséquilibrer l'offre de santé au détriment de la diversité des soins proposés et de la rapidité de prise en charge.

Au regard de ces constatations, j'ai décidé de vous confier une mission sur les dépassements d'honoraires visant à dresser un état des lieux précis et à formuler des recommandations pour repositionner cette pratique dans le cadre actuel de notre système de santé, dans un contexte où les enjeux d'accès aux soins et d'équilibre financier sont au cœur des priorités du Gouvernement. Je souhaite qu'en lien avec le ministère de la santé et de l'accès aux soins mais aussi la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), et l'observatoire conventionnel sur les pratiques tarifaires, vous me fassiez part de propositions concrètes afin d'enrichir les réflexions dans le cadre des discussions sur le financement de la sécurité sociale et les mesures de lutte contre les déserts médicaux.

.../...

Monsieur Yannick MONNET
Député
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75007 PARIS